

Qui	Quoi	Quand
Toute victime ou tout témoin	- Signaler à la coordinatrice régionale	Pas de délai (idéalement dans les 30 jours)
	- Contacter n'importe quel membre de l'équipe ILC	
	- E-mail: ilcsafespace@landcoalition.info	
Étape 1 – Plainte informelle		
Coordinatrice régionale + Point focal genre	- Évaluer si une résolution informelle est Possible	Dans les 30 jours suivant la plainte
	- Informer le comité	
+ Conseillère en matière de justice de genre	- Informer la personne présumée responsable de l'infraction ; émettre un avertissement ; demander de cesser	
Résultat A : plaignant/e satisfait/e	Affaire classée ; avertissement enregistré	—
Résultat B : résolution informelle rejetée	L'affaire passe à l'étape 2	—
Étape 2 – Plainte formelle		
Plaignant/e	Soumettre une plainte formelle écrite au comité	Dans un délai de 15 jours
Comité	- Interroger le/a plaignante, les témoins et la personne présumé responsable de l'infraction	Idéalement dans les 40 jours
	- Examiner les preuves	
	- Rédiger un rapport préliminaire	
	- Décider des conséquences personne présumé responsable	
Notification		
ILC	- Informer le/a plaignant/e et le/la contrevenant/e du résultat (par e-mail)	Dans les 10 jours suivant la décision
	- Informer l'organisation de la personne responsable de l'infraction	
	- Demander un nouveau point de contact si la représentation est suspendue	
Appel		
Contrevenant	Déposer un appel écrit accompagné de nouvelles informations	Dans les 30 jours suivant la notification
Représentant.e.s du Conseil de la Coalition et directrice de l'ILC	Examiner l'appel et rendre une décision finale	Dans les 15 jours